permettre une meilleure connaissance de la Convention par les parlementaires et de discuter les réformes législatives nécessaires pour rendre la législation nationale conforme à la Convention et accélérer le processus de ratification.

Festivals de films

M. Mendes Bota a contacté des directeurs de festivals de films sur les droits humains à travers toute l'Europe afin de les informer des activités du Réseau et éventuellement initier une collaboration future. «En tant que parlementaires et membres du Réseau, nous devrions essayer, quand cela est possible, de prendre une part active au sein de ces festivals » a-t-il déclaré. «Nous devrions encourager les organisateurs de ces évènements à programmer des films traitant de la violence faite aux femmes et de la violence domestique et combiner ces diffusions avec des conférences et débats sur des sujets plus spécifiques. Je suis convaincu que de telles actions publiques permettront de créer une conscience collective sur le fait que la violence à l'égard des femmes est et restera inacceptable ».

Evènements à venir

Réunion du Réseau – Une stratégie pour faire campagne pour la Convention d'Istanbul, Strasbourg, 4 octobre 2012

Au cours de sa prochaine réunion, le Réseau tiendra un échange de vues avec la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, Mme Battaini-Dragoni et discutera d'actions concrètes à mettre en œuvre par ses membres au niveau national (séminaires parlementaires, traduction du Manuel, festivals de films, médias sociaux, campagne média, financement, etc).

Campagne mondiale pour la Paix

La campagne mondiale 2012 pour la Paix a pour but une réduction globale de la violence, plus particulièrement de la violence domestique, à travers l'organisation de rassemblements pacifiques et d'actions pour marquer le jour de la Paix, le 21 septembre 2012. «La violence domestique a lieu dans le monde entier, affectant des millions de personnes dans nos sociétés, indépendamment de leur niveau de vie. Aucun pays ni aucune communauté n'est épargné » a déclaré Mme la Baronne Scotland, fondatrice de la Fondation mondiale pour l'élimination de la violence domestique. Plus d'informations au sujet de la campagne sur le site: www.peaceoneday.org

Conférence régionale à Helsinki

La Direction générale du Conseil de l'Europe sur les droits de l'Homme et l'Etat de droit, en partenariat avec le Ministère des Affaires Etrangères de la Finlande, organise une conférence régionale sur la Convention d'Istanbul – « De la signature à la ratification et la mise en œuvre – Echange de vues et bonnes pratiques ». Cette conférence aura lieu à Helsinki, les 17 et 18 janvier 2013. Les objectifs principaux sont d'encourager les états membres à signer et ratifier la Convention, de discuter les avantages et les défis que représentent la ratification

de la Convention et d'échanger des expériences, des savoir-faire et des réseaux. Des représentants des états suivants y participeront: Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Suède et Russie.

→ Appel de fonds

En tant que Coordinateur politique du réseau et Rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes, je tiens à remercier les parlements et les gouvernements qui ont jusqu'ici contribué au financement des activités du Réseau parlementaire pour «*le droit des femmes de vivre sans violence* ». Ceci démontre leur détermination à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. C'est pourquoi je remercie vivement les parlements d'Arménie, d'Autriche, d'Azerbaïdjan, du Luxembourg, de Pologne, du Portugal et de la Suisse, et les gouvernements d'Andorre, de Finlande et du Luxembourg.

Ces contributions volontaires nous ont permis de produire un Manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), ainsi que du matériel de visibilité (poster, brochure, bulletin d'information); d'organiser une série d'échanges de vues sur des thèmes tels que le harcèlement, les crimes d'honneur, l'accueil par la police des victimes de violence et le viol conjugal; et de promouvoir activement la signature et la ratification de la Convention d'Istanbul.

Le Réseau a besoin de votre soutien afin d'accélérer l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul. Si vous désirez nous soutenir par une contribution volontaire, merci de contacter Mme Géraldine Grenet (geraldine.grenet@coe.int, tél. +33 3 90 21 49 82), chargée de projet ou Mme Elodie Fischer (elodie.fischer@coe.int, tél. + 33 3 90 21 56 34), co-secrétaire de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination.

Je vous remercie par avance de votre coopération et de votre soutien.

Mendes Bota

www.assembly.coe.int/stopviolence/

Site internet/Newsletter/E-mail

assembly.coe.int/stopviolence/ - womenfreefromviolence@coe.int

Contacts au secrétariat

Mme Géraldine Grenet

Mme Elodie Fischer

geraldine.grenet@coe.int

elodie.fischer@coe.int

Tél.: +33 3 90 21 49 82 - Fax: +33 3 90 21 56 52 Tél.: +33 3 90 21 56 34 - Fax: +33 3 90 21 56 52







Réseau parlementaire pour "Le droit des femmes de vivre sans violence"

BULLETIN D'INFORMATION 2 – Octobre 2012



Editorial

Une femme sur quatre dans le monde est victime de violence physique ou sexuelle au cours de sa vie. Les femmes entre 15 et 44 ans risquent plus d'être victimes de viols et de violence domestique que de cancer, d'accidents de la route et de guerre réunis. Derrière ces constats effrayants se cachent des femmes qui craignent de rentrer chaque soir à la maison, qui ont peur

pour leur vie et celle de leurs enfants, qui en arrivent à perdre toute estime d'elles-mêmes et de leurs capacités.

Pour toutes ces femmes en souffrance, la *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* n'est pas seulement un instrument juridique, mais bien une alliée dans leur combat quotidien contre une réalité intolérable. Elle est un outil fondamental qui contribue à l'émancipation des femmes, qui leur donne une place à part entière au sein de nos sociétés, non plus en tant que victimes de mentalités et d'attitudes d'un autre âge, mais bien comme actrices de leur vie, respectées dans leurs droits.

De nombreux progrès ont été faits dans la prise de conscience de ce fléau. Beaucoup reste à faire. Sur le long chemin de la reconnaissance pleine et entière des droits des femmes, nous retrouvons les 49 parlementaires du Réseau parlementaire pour « le droit des femmes de vivre sans violence ». 49 hommes et femmes qui s'engagent quotidiennement et avec conviction au sein de leurs parlements, sur le terrain aux côtés des ONGs pour sensibiliser le plus grand nombre à ce qui représente une violation majeure des droits de la personne humaine. Par leur action, ils peuvent faire la différence.

Je me réjouis de la publication récente du *Manuel à l'usage des parlementaires*, outil essentiel permettant de mieux comprendre la Convention, et donc de mieux la défendre. Il se révèlera être un guide fort utile pour des activités futures de promotion. Enfin, je tiens à féliciter le Rapporteur Général sur la violence à l'égard des femmes et l'ensemble des membres du Réseau pour leur participation active et enthousiaste, en espérant que le Manuel les soutiendra efficacement dans leur combat pour faire du droit de vivre sans violence une réalité.

Jean-Claude Mignon Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe







→ INFOS

Conférence « Aux législateurs de faire du droit de vivre sans violence une réalité »



«Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour transformer les mentalités et faire du droit de vivre sans violence une réalité» a déclaré Mme Jozefina Topalli, Présidente du Parlement albanais, en ouvrant la conférence «Aux législateurs de faire du droit de vivre sans violence une réalité» organisée par le Réseau à Tirana (Albanie) le 14 septembre 2012.

L'évènement a accueilli le lancement officiel d'un *Manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*, outil essentiel à une meilleure promotion de la Convention et des autres instruments internationaux visant à combattre la violence à l'égard des femmes. Les oratrices, à savoir Mme la Baronne Scotland, Mme Feride Acar et Mme Hilary Fisher ont fait des propositions concrètes sur la manière de renforcer le rôle des parlementaires et des réseaux parlementaires dans l'éradication de la violence à l'égard des femmes, insistant sur la nécessité de mutualiser les idées, les efforts et les ressources afin de concevoir et mettre en œuvre une stratégie précise.

«Cette conférence a accueilli de très bonnes nouvelles. La Belgique vient de signer la Convention d'Istanbul et l'Albanie ne devrait pas tarder à ratifier si l'on en croit les engagements pris par Mme Jozefina Topalli pendant la conférence. Je ne doute pas que la Convention entrera en vigueur sous peu » a déclaré M. Mendes Bota, Rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes et coordinateur politique du Réseau.

Le Manuel, ainsi que les Conclusions de la conférence, se trouvent sur le site du Réseau. Des copies papier sont également à disposition sur demande des membres du Réseau et de toute autre organisation et administration pour toute activité visant la promotion de la Convention.

La Belgique, l'Italie et Monaco signent la Convention d'Istanbul



« En raison d'un blocage politique, la Belgique a été contrainte de reporter la signature de la Convention. Je me réjouis aujourd'hui de cette nouvelle et nous ne manquerons pas au sein du Parlement belge de redoubler d'efforts en vue d'une ratification prochaine » a déclaré Mme Fatiha Saïdi (SOC), sénatrice belge et membre active du Réseau. La Belgique a signé la Convention d'Istanbul le 11 septembre 2012. Elle a été suivie par Monaco et l'Italie, ce qui porte donc à 24 le nombre de pays membres signataires. La Turquie reste pour l'instant le seul pays à avoir ratifié la Convention.

10 ratifications sont nécessaires pour permettre l'entrée en vigueur de la Convention (8 de ces 10 ratifications doivent émaner d'Etats membres du Conseil de l'Europe).

Promouvoir la Convention parmi les Etats participants de l'OSCE

La Convention d'Istanbul a la capacité de devenir un instrument global sur la question de la violence faite aux femmes et de la violence domestique. Elle n'est pas seulement ouverte à la signature et la ratification de tous les Etats membres et observateurs ainsi qu'à l'Union européenne; en effet des états non membres pourront y adhérer à tout moment une fois proclamée son entrée en vigueur. Certains pays voisins de l'Europe, en particulier des pays d'Asie centrale, ont indiqué leur souhait d'en savoir plus sur la Convention et y recourent activement au moment d'introduire des nouvelles lois et politiques dans ce domaine. Pour répondre à cet intérêt, le Conseil de l'Europe a organisé, en partenariat avec l'OSCE/ODIHR, la section Genre de l'OSCE et l'ONU Femmes un évènement sur les normes internationales pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes en marge de la réunion sur la «Dimension humaine» de l'OSCE à Varsovie le 28 septembre 2012. L'évènement intitulé «Rompre le silence: prévenir et combattre la violence faite aux femmes et la violence domestique en appliquant les normes internationales » a permis de sensibiliser mutuellement les Etats participants de l'OSCE et les Etats membres du Conseil de l'Europe sur les obligations en cours pour prévenir et combattre la violence faite aux femmes et la violence domestique ; et de mettre en lumière la valeur ajoutée de la Convention d'Istanbul et sa complémentarité avec les autres instruments internationaux.

→ Les membres du réseau s'engagent au niveau national

Activités du Rapporteur général sur la violence faite aux femmes en Albanie, Géorgie et au Maroc



M. Mendes Bota (Portugal, PPE/DC), Rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes, a effectué des visites en Géorgie (2-3 juillet 2012), au Maroc (8-9 juillet 2012) et en Albanie (14-15 septembre 2012) où il a rencontré des représentants des gouvernements, des parlementaires et des ONG locales. L'objectif principal de ces visites était de promouvoir la Convention d'Istanbul afin d'accélérer son entrée en vigueur.

Le Rapporteur général a également pris part à une Conférence régionale sur la prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes les 24 et 25 septembre 2012 à Rabat. Le but de cette conférence était d'échanger des expériences et bonnes pratiques en matière de gouvernance et suivi du phénomène de la violence faite aux femmes, de développer des outils pour combattre efficacement une telle violence et de renforcer les partenariats euroméditerranéens dans ce domaine.

L'Ukraine vers la ratification de la Convention d'Istanbul



En tant que présidente du sous-comité sur les questions juridiques internationales et sur les questions de genre au sein du Comité de la Verkhovna Rada d'Ukraine sur les droits humains, les minorités nationales et les relations internationales, Mme Olena Bondarenko (PPE/DC) a initié une table ronde spéciale intitulée « Prévention de la violence : harmonisation de la loi ukrainienne avec les normes du Conseil de l'Europe » le 7 juin 2012 en Ukraine. Le but principal de cette table ronde était de discuter de moyens efficaces pour inciter

les pouvoirs législatifs et exécutifs à ratifier la Convention le plus rapidement possible. L'évènement était organisé conjointement par son comité, un Programme parlementaire de développement en Ukraine et des ONG comme le Centre international pour les droits des femmes 'La Strada-Ukraine' et le Centre d'information pour les femmes.

Festival de films sur les droits humains en Turquie



Mme Nursuna Memecan (Turquie, ADLE) a présenté la Convention d'Istanbul et le Réseau lors d'un festival de films sur les droits humains en Turquie (le *Forum sur la prévention de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes* organisé par la Faculté de Droit de l'Université d'Istanbul, Istanbul, 26 septembre 2012). « Les festivals de films sur les droits humains sont une fantastique opportunité de toucher le grand public. Ils peuvent aussi aider les victimes à réaliser que ce qu'elles vivent au quotidien n'est pas une fatalité mais bien une violation manifeste de leurs droits » a déclaré Mme Memecan.

→ Initiatives nationales à venir

Traduire le Manuel

Suite au lancement du Manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention d'Istanbul à Tirana, les membres du Réseau de Bosnie-Herzégovine, du Portugal et de Turquie ont déclaré souhaiter voir le Manuel traduit dans leur langue nationale. Le bureau de l'ONU Femmes en Albanie s'est engagé à financer la traduction et la publication du Manuel en albanais. « De telles initiatives vont grandement contribuer à faire connaître la Convention parmi les autres parlementaires des Etats membres du Conseil de l'Europe. La Convention d'Istanbul a été ouverte à la signature en mai 2011 et ce Manuel est une bonne opportunité de créer une nouvelle dynamique avec l'ambition d'encourager de nouvelles ratifications » a déclaré M. Mendes Bota.

Séminaires parlementaires pour célébrer le 25 novembre

Des séminaires parlementaires sur la Convention d'Istanbul seront organisés par des membres du Réseau au sein de leurs parlements nationaux autour de la Journée Internationale pour l'Elimination de la Violence à l'égard des Femmes, le 25 novembre 2012, afin de